



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 30 juin 2026 à 19 h
Maison de la culture de Verdun Quai 5160 - 5160, Boul. LaSalle**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Céline-Audrey Beauregard, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Andréanne Moreau, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller André Julien, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Michèle Tremblay, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Benoît Gratton, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Stefana Lamasanu, Conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics
Monsieur Francis Brodeur, commandant du poste de quartier 15
Madame Jessy Léger, responsable soutien aux élus
Madame Julie Lamontagne, responsable soutien aux élus

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Annick Duchesne, directrice du bureau d'arrondissement
Madame Marlène Gagnon, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Daniel Potvin directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques
Madame Dominik Tremblay-Perron, directrice de cabinet en arrondissement
Madame Diane Garand, secrétaire d'arrondissement par intérim

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 01.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Communications de la présidente au public

La mairesse communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 01 à 19 h 23. Elle invite les personnes présentes à observer une minute de silence en hommage aux citoyen.nes verdunois(es) décédés(es) : madame Pauline Bourret et messieurs Raymond Cormier et Cliff Fletcher.

CA26 210131

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Michèle Tremblay

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

10.02

CA26 210132

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2026, à 19 h

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2026, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.03

CA26 210133

Dépôt du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun pour l'exercice financier 2025. (1268286001)

Il est proposé par le conseiller Benoît Gratton

appuyé par la conseillère Andréanne Moreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de prendre acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun pour l'exercice financier 2025;
2. de décréter que ledit rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement.

10.04 1268286001

Communications des conseillers au public

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 23 à 19 h 39.

10.05

10 - Première période de questions du public

La première période de questions se tient de 19 h 39 à 20 h 50 en ce qui a trait aux questions du public et de 20 h 50 à 21 h 09 en ce qui a trait aux questions écrites dont le secrétaire d'arrondissement par intérim donne lecture. Un total de 13 personnes pose une question en direct au conseil et 10 questions écrites sont lues.

10.06

CA26 210134

Déclaration en faveur de solutions adaptées à la réalité verdunoise dans l'offre de services de Postes Canada

Attendu que le gouvernement fédéral a annoncé des compressions au service postal public, mettant notamment en péril la livraison à domicile et les bureaux de poste de proximité, et ce faisant, l'emploi de Verdunoises et Verdunois;

Attendu qu'en plus des bureaux de poste locaux, un centre de distribution de Postes Canada se trouve au 530, rue de l'Église, à Verdun;

Attendu que le gouvernement fédéral a pris cette décision sans consultations publiques approfondies préalables;

Attendu que la fermeture des bureaux de poste conduira à l'érosion ou à la disparition des services fournis dans de nombreuses collectivités;

Attendu que ces compressions nuiront plus particulièrement aux personnes âgées ou ayant une incapacité;

Attendu que l'impact de cette mesure mur à mur aura un effet amplifié sur la population verdunoise puisque, selon les données du recensement 2021 de Statistique Canada, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus s'élève à environ 18 % dans l'arrondissement de Verdun, ce qui est supérieur à la proportion montréalaise;

Attendu que la densité du cadre bâti, comme dans le quartier Champlain, peut compliquer l'installation de boîtes postales en remplacement de la livraison à domicile;

Attendu qu'il importe que le gouvernement du Canada consulte les municipalités et leurs arrondissements, qui connaissent bien leur population, dans le cadre de réformes majeures touchant la livraison à domicile et les bureaux de poste de proximité;

Il est proposé par le conseiller André Julien

appuyé par le conseiller Benoit Gratton

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. que l'arrondissement de Verdun fasse des représentations auprès du gouvernement du Canada afin que celui-ci consulte les gouvernements de proximité incluant les municipalités et les arrondissements en amont des changements majeurs au système postal, afin qu'elles puissent faire valoir les besoins de leur population dans le cadre de cette réforme;
2. qu'une copie de cette déclaration sera transmise à Messieurs Joël Lightbound, ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Claude Guay, député de LaSalle-Émard-Verdun et Marc Miller, député de Ville-Marie – Le Sud-Ouest – L'Île-des-Sœurs.

15.01

CA26 210135

Motion visant la réalisation d'un projet structurant de logements hors-marché et de services pour la communauté sur le site du stationnement Ethel

Attendu que le stationnement Ethel, construit en 1970, est une infrastructure stratégique au cœur de l'arrondissement de Verdun, à proximité de la rue Wellington, artère commerciale majeure, ainsi que d'un pôle d'emplois publics (écoles, Centre local de services communautaires (CLSC), Hôpital de Verdun, Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), etc.);

Attendu que, ce site relève de la compétence de la Ville de Montréal;

Attendu que le stationnement est en très mauvais état, que le sentiment de sécurité est diminué à cause de son délabrement et qu'il a dû être fermé d'urgence du 22 décembre 2025 au 19 janvier 2026, afin d'effectuer des correctifs;

Attendu que le dossier a connu plusieurs développements dans les dernières années, notamment :

- À partir de 2019, une très forte mobilisation de la communauté verdunoise afin de monter le projet citoyen des Jardins Ethel et trouver des partenariats pour le montage financier;
- En 2021, la sélection des Jardins Ethel pour les étages supérieurs du stationnement dans le cadre du budget participatif;
- De 2021 à aujourd'hui, une série d'études ont été réalisées;
- En 2022, la délégation de la gestion du stationnement à l'Agence de mobilité durable du stationnement;
- En 2023, une mobilisation citoyenne en faveur d'un projet de logements hors marché;
- En 2025, un mandat confié par la Ville de Montréal à la société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour évaluer une composante résidentielle sur le lot (2025-009);
- En 2026, l'adoption d'un sommaire décisionnel au conseil municipal afin d'entériner une entente financière entre la Ville de Montréal et la SHDM pour qu'elle effectue le prédémarrage et le démarrage d'un projet de logements hors marché (GDD 1260435001).

Attendu que suivant des demandes en ce sens, la présentation des résultats du mandat à la SHDM 2025-009 par la SHDM ou les services de la Ville de Montréal n'a pas été faite aux élu.es de l'arrondissement de Verdun;

Attendu que le *Portrait Logement de Verdun* réalisé en 2025 met en avant le manque de logements sociaux et communautaires sur le territoire verdunois mais aussi l'importance des besoins non répondus;

Attendu que l'arrondissement de Verdun compte, à l'heure actuelle, moins de 4 % de logements sociaux et communautaires et que ce site est situé dans un secteur de densification identifié au Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal;

Attendu que, selon les données démographiques de 2021, la population verdunoise de plus de 50 ans représente 35 % de la population, un groupe démographique ayant particulièrement besoin de logements hors marché et d'une diversité de l'offre de mobilité dans le quartier;

Attendu qu'au cours des dernières années, quatre stationnements locaux ont été mis au jeu afin de soutenir la construction de logements hors marché, entraînant une pression accrue sur le stationnement Ethel;

Attendu qu'environ 200 places de stationnement sont utilisées régulièrement au stationnement Ethel et que, peu importe le scénario envisagé pour l'avenir du site par la Ville de Montréal, un plan de contingence devra être mis en place pour maintenir une offre de stationnement pendant les travaux;

Attendu que la remise à niveau du stationnement comme pôle de mobilité impliquerait des investissements considérables;

Attendu que la Ville de Montréal et l'arrondissement de Verdun ont des objectifs en matière de transition écologique, de verdissement et de réduction de la dépendance à l'automobile;

Attendu que les meilleures pratiques contemporaines en aménagement du territoire favorisent des projets de logements hors marché novateurs à usage mixte comme le démontrent les projets de l'Ilôt Rosemont ou encore le projet *Bronx Point* à New York;

Attendu que la transformation du site représente une occasion unique de créer un milieu de vie complet et inclusif;

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par la mairesse Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. que l'arrondissement appuie la transformation du stationnement Ethel en un projet structurant de logements hors marché comprenant :
 - des logements sociaux et communautaires;

- un stationnement ouvert au public en sous-sol;
 - des locaux commerciaux ou communautaires au rez-de-chaussée;
 - un accès au toit, dans l'esprit du projet citoyen des Jardins Ethel.
2. que le conseil d'arrondissement offre sa pleine collaboration à la Ville de Montréal pour concrétiser ce projet, dans un contexte de crise du logement et d'abordabilité;
 3. que le conseil d'arrondissement collabore avec la ville de Montréal et Mobilité Montréal afin d'apporter des solutions de stationnement structurantes et moins dépendantes du stationnement Ethel pour les résidents, les employeurs du quartier et la clientèle de la *Société de développement commercial Wellington*, tant pour la durée des travaux que pour améliorer l'accessibilité de ce secteur à long terme par différents modes de transport, en évaluant notamment l'établissement des zones de stationnement mixte parcomètres/vignettes pour résidents;
 4. que le conseil d'arrondissement collabore avec les acteurs du milieu dont les organismes qui soutiennent l'offre de logement hors marché comme la SHDM, la *société de développement commercial Wellington*, le comité d'action des citoyennes et des citoyens de Verdun, la *Concertation en développement social de Verdun* et les grands générateurs d'emploi;
 5. que la Ville de Montréal soit invitée à travailler avec ces derniers;
 6. que le conseil réitère sa demande de se faire présenter les résultats du mandat 2025-009;
 7. que la présente motion soit déposée au conseil municipal ainsi que transmise à la responsable de l'habitation et de l'urbanisme au comité exécutif, madame Caroline Braun, et au président du comité exécutif, monsieur Claude Pinard.

La conseillère Andréanne Moreau propose un amendement à la motion visant la réalisation d'un projet structurant de logements hors-marché et de services pour la communauté sur le site du stationnement Ethel

La secrétaire d'arrondissement fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: la mairesse Céline-Audrey Beauregard, les conseillères Andréanne Moreau, Michèle Tremblay et Stefana Lamasanu ainsi que les conseillers André Julien et Benoît Gratton

Votent contre: aucun

La secrétaire d'arrondissement déclare le point 15.02 adopté à l'unanimité des voix, et il est

RÉSOLU en conséquence.

15.02

CA26 210136

Accorder un contrat de services professionnels à *Solmatech inc.* ayant pour objet le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux de réhabilitation d'aqueduc, de remplacement d'entrées de service en plomb, de travaux connexes et de planage-revêtement local (PCPR) dans diverses rues dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 294 329,60 \$ (contrat : 267 572,36 \$ et contingences : 26 757,24 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-010 (2 soumissionnaires). (1267126003)

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 297 951,50 \$, taxes incluses;

2. d'accorder à l'entreprise *Solmatech inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative des travaux de réhabilitation d'aqueduc, de remplacement d'entrées de service en plomb, de travaux connexes et de planage-revêtement local (PCPR) sur diverses rues dans l'arrondissement de Verdun, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 270 865,00 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public S26-010;
3. d'autoriser une dépense de 27 086,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Solmatech inc.*;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centre et l'arrondissement de Verdun.

20.01 1267126003

CA26 210137

Accorder un contrat à *Technologies Sans-Tranchées CoreAqua* ayant pour objet l'exécution des travaux de réhabilitation d'aqueduc par chemisage, de remplacement des entrées de service en plomb et de réhabilitation de chaussée (PCPR) dans diverses rues de l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 4 798 232,03 \$ (contrat : 4 260 100,84 \$, contingences : 430 367,64 \$ et incidences : 107 763,56 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-001 (5 soumissionnaires). (1267126004)

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 4 798 232,03 \$, taxes incluses;
2. d'accorder à l'entreprise *Technologies Sans-Tranchée CoreAqua*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution des travaux de réhabilitation d'aqueduc par chemisage, de remplacement des entrées de service en plomb et de réhabilitation de chaussée (PCPR) dans diverses rues de l'arrondissement de Verdun, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 260 100,84 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public S26-001;
3. d'autoriser une dépense de 430 367,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 107 763,56 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Technologies Sans-Tranchée CoreAqua*;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

20.02 1267126004

CA26 210138

Accorder un contrat à *Réalisation Dynamique inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux d'aménagement paysager au parc de l'Épervière et au parc de la Métairie dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale 450 045,95 \$ (contrat : 299 464,28 \$, contingences : 44 919,64 \$ et incidences : 105 662,03 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-009 (5 soumissionnaires). (1269336004)

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 450 045,95 \$, taxes incluses;

2. d'accorder à l'entreprise *Réalisation Dynamique inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution des travaux d'aménagement paysager au parc de l'Épervière et au parc de la Métairie au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 299 464,28 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public S26-009;
3. d'autoriser une dépense de 44 919,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 105 662,03 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Réalisation Dynamique inc.*;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.03 1269336004

CA26 210139

Accorder un contrat à *Tessier Récréo-Parc inc.* ayant pour objet la fourniture et l'installation de structures pour aires de jeux et d'exercices résilients et innovants au parc de l'Épervière dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 217 085,57 \$ (contrat : 197 350,52 \$ et contingences : 19 735,05 \$) taxes incluses. / Appel d'offres public 26-21375 (2 soumissionnaires). (1269336003)

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 217 085,57 \$, taxes incluses;
2. d'accorder à l'entreprise *Tessier Récréo-Parc inc.*, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture et l'installation de structures pour aires de jeux et d'exercices résilients et innovants au parc de l'Épervière, au prix de sa soumission, soit pour une somme 197 350,52 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21375, et répartie comme suit :
 - une somme maximale de 103 608,09 \$ pour le lot 1;
 - une somme maximale de 93 742,43 \$ pour le lot 2.
3. d'autoriser une dépense de 19 735,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

20.04 1269336003

CA26 210140

Approuver la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* ayant pour objet la location du local 010, situé au 4555, rue de Verdun, et ce, pour une durée de douze (12) mois, soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, avec une option de renouvellement d'une durée de deux (2) ans. (1262586002)

Il est proposé par la conseillère Stefana Lamasanu

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le bail à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et la *Concertation en développement social de Verdun (CDSV)* ayant pour objet la location du local 010, situé au 4555, rue

de Verdun, et ce, pour une durée de douze (12) mois, soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, avec une option de renouvellement d'une durée de (2) ans, moyennant un loyer mensuel de 713 \$, selon les clauses et conditions stipulées à la convention.

20.05 1262586002

CA26 210141

Accorder une contribution financière totale de 20 000 \$, non taxable, soit 11 000 \$ à la *Maison d'accueil des nouveaux arrivants Île-des-Sœurs* (MANA) et 9 000 \$ à *Grand potager* dans le cadre de l'appel à projets 2026 du *Plan de développement de la communauté nourricière de Verdun*. / Approuver les projets de conventions à cet effet. (1267500001)

Il est proposé par la conseillère Michèle Tremblay

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière totale de 20 000 \$, non taxable, soit 11 000 \$ à la *Maison d'accueil des nouveaux arrivants - Île-des-Sœurs* (MANA) et 9 000 \$ à *Grand potager* dans le cadre de l'appel à projets 2026 du *Plan de développement de la communauté nourricière de Verdun*;
2. d'approuver les projets de conventions à cet effet.

20.06 1267500001

CA26 210142

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) pour l'année 2026, conformément au cadre de référence de *l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local* / Approuver le projet de convention à cet effet. (1262586001)

Il est proposé par la conseillère Michèle Tremblay

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV) pour l'année 2026, conformément aux paramètres de *l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local*;
2. d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et la *Concertation en développement social de Verdun*;
3. d'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

20.07 1262586001

CA26 210143

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, l'*Alliance Montréal* et *Sika Canada inc.*, ayant pour objet la réfection et l'entretien du terrain de basketball du parc Dan-Hanganu, pour une durée de dix (10) ans, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2036. (1266960008)

Il est proposé par la conseillère Michèle Tremblay

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser un projet d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, l'*Alliance Montréal* et *Sika Canada inc.* ayant pour objet la réfection et l'entretien du terrain de basketball du parc Dan-Hanganu pour une durée de 10 ans, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2036.

20.08 1266960008

CA26 210144

Accorder un contrat à *Les Entreprises Ventec inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux de réaménagement du parc du Souvenir dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale 1 770 038,10 \$ (contrat : 1 382 842,27 \$, contingences : 276 568,45 \$ et incidences : 110 627,38 \$) taxes incluses. / Appel d'offres public S26-008 (6 soumissionnaires). (1258753005)

Il est proposé par la conseillère Michèle Tremblay

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 1 770 038,10 \$, taxes incluses;
2. d'accorder à l'entreprise *Les Entreprises Ventec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution des travaux de réaménagement du parc du Souvenir dans l'arrondissement de Verdun, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 382 842,27 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres public S26-008;
3. d'autoriser une dépense de 276 568,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 110 627,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Les Entreprises Ventec inc.*;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.09 1258753005

CA26 210145

Accorder un contrat à *Cojalac inc.* ayant pour objet l'exécution des travaux de reconstruction de trottoirs, de pavages et de travaux divers dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 521 955,92 \$ (contrat : 459 670,05 \$, contingences : 45 967,01 \$ et incidences : 16 318,86 \$), taxes incluses. / Appel d'offres public S26-005 (3 soumissionnaires). (1269128004)

Il est proposé par la conseillère Michèle Tremblay

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 521 955,92 \$, taxes incluses;

2. d'accorder à l'entreprise *Cojalac inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat ayant pour objet l'exécution des travaux de reconstruction de trottoirs, de pavages et de travaux divers dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun, au prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 459 670,05 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public S26-005;
3. d'autoriser une dépense de 45 967,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 16 318,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise *Cojalac inc.*;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.10 1269128004

CA26 210146

Accorder un soutien financier de 10 000 \$, non taxable, à la *Maison d'accueil des nouveaux arrivants - Île-des-Sœurs* (MANA) en provenance du budget dédié à la Direction Festival-Cinéma-Événements dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et événements culturels*. (1268054006)

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, non taxable, à l'organisme la *Maison d'accueil des nouveaux arrivants - Île-des-Sœurs* (MANA) en provenance du budget dédié de la Direction Festival-Cinéma-Événements dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et événements culturels*;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.11 1268054006

CA26 210147

Accorder une contribution financière de 12 998 \$, non taxable, à *Pôle communautaire de Verdun* pour couvrir les frais de permis dans le cadre de la reconversion du presbytère de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. (1260512005)

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Le conseiller André Julien déclare, suivant l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts dans ce dossier. Par conséquent, il s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter.

1. d'accorder une contribution financière de 12 998 \$, non taxable, à *Pôle communautaire de Verdun* pour couvrir les frais de permis dans le cadre de la reconversion du presbytère de l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.12 1260512005

CA26 210148

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés, de la liste des factures non associées à un bon de commande, ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour la période de mai 2026. (1260130013)

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés, la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des transactions de la carte d'achat pour les périodes de mai 2026

30.01 1260130013

CA26 210149

Dépôt du rapport des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de mai 2026. (1260130014)

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt du rapport des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de mai 2026.

30.02 1260130014

CA26 210150

Dépôt des rapports budgétaires pour la période de mai 2026. (1260130015)

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de mai 2026 par la Direction des services administratifs, et ce, à titre informatif.

30.03 1260130015

CA26 210151

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge de la *Maison Nivard-De Saint-Dizier*, musée et site archéologique (MNSD) / Adopter la politique des ressources humaines de la *Maison Nivard-De Saint-Dizier*, musée et site archéologique, pour une durée de cinq (5) ans. (1268054007)

Il est proposé par la conseillère Michèle Tremblay

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole*

du Québec (RLRQ, c. C-11.4), la prise en charge de la *Maison Nivard-De Saint-Dizier*, musée et site archéologique;

2. d'adopter la politique des ressources humaines de la *Maison Nivard-De Saint-Dizier*, musée et site archéologique, pour une durée de 5 ans.

30.04 1268054007

CA26 210152

Approuver la répartition du surplus de gestion 2025 de l'arrondissement de Verdun établi à 437 000 \$ dégagé de l'exercice financier 2025, conformément à la *Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus* de la Ville de Montréal. (1268286002)

Il est proposé par la conseillère Michèle Tremblay

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver la répartition du surplus de gestion 2025 de l'arrondissement de Verdun établi à 437 000 \$ dégagé de l'exercice financier 2025, conformément à la *Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus* de la Ville de Montréal.

30.05 1268286002

CA26 210153

Édicter une ordonnance permettant l'affichage de 4 panneaux sur du mobilier urbain de l'arrondissement de Verdun, principalement sur la rue Wellington, du 30 juin au 15 octobre 2026, dans le cadre du 20^e anniversaire de la *Concertation en développement social de Verdun* (CDSV). (1262586003)

Il est proposé par la conseillère Michèle Tremblay

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter une ordonnance afin de permettre l'affichage temporaire de quatre (4) panneaux sur le mobilier urbain de l'arrondissement de Verdun, entre le 30 juin et le 15 octobre 2026, dans le cadre du 20^e anniversaire de la *Concertation en développement social de Verdun*.

40.01 1262586003

CA26 210154

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre la construction d'un bâtiment principal situé au 3837-3847, rue Allen (lot 6 589 695). (1269855005)

Il est proposé par la conseillère Michèle Tremblay

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 1, des sections 1 et 4, du chapitre 9 du *Règlement de zonage* (1700), et à l'avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme (CCU), les dessins d'architecture préparés par Mourad Bendjennet, architecte (*Aedifix architecture inc.*) et les dessins d'architecture de paysage préparés par Adrien Ronceray, architecte paysagiste (*ARPaysage inc.*);

déposés, puis estampillés et datés du 17 juin 2026 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin de permettre la construction d'un bâtiment principal situé au 3837-3847, rue Allen (lot 6 589 695).

40.02 1269855005

CA26 210155

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre une opération cadastrale visant à remplacer les lots 4 929 379 à 4 929 381 et 6 194 704 à 6 194 705 afin de créer les lots 6 737 460 à 6 737 462 et 6 737 617 à 6 737 618 du cadastre du Québec, sur le Chemin du Golf. (1267325008)

Il est proposé par la conseillère Michèle Tremblay

appuyé par la conseillère Stefana Lamasanu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre une opération cadastrale visant à remplacer les lots 4 929 379 à 4 929 381 et 6 194 704 à 6 194 705 afin de créer les lots 6 737 460 à 6 737 462 et 6 737 617 à 6 737 618 du cadastre du Québec sur le chemin du Golf, tel qu'illustré au plan cadastral en Annexe A préparé par Robert Katz, arpenteur-géomètre, en date du 27 mai 2026.

40.03 1267325008

CA26 210156

Accepter, en vertu de l'article 13 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055), l'entente relative à la cession des lots 6 194 706, 6 194 707 et 4 929 382 et d'une partie des lots 6 194 704, 6 194 705, 4 929 380 et 4 929 381, à la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, à des fins de parc, selon les dispositions imposées par les articles 13, 14, 15 et 16 de ce règlement. (1260539001)

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter, en vertu de l'article 13 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055), l'entente relative à la cession des lots 6 194 706, 6 194 707 et 4 929 382 et d'une partie des lots 6 194 704, 6 194 705, 4 929 380 et 4 929 381, à la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, à des fins de parc, selon les dispositions imposées par les articles 13, 14, 15 et 16 de ce règlement.

40.04 1260539001

CA26 210157

Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1265676004)

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter les ordonnances relatives à la « Programmation d'événements publics dans l'arrondissement de

Verdun », conformément aux sites, dates et horaires indiqués au tableau intitulé « Liste des événements publics destinée au conseil d'arrondissement du 30 juin 2026 », joint au sommaire décisionnel, et ce, en vertu des règlements suivants :

- *Règlement concernant l'occupation du domaine public* (1516);
- *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039);
- *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (RCA06 210012);
- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun* (RCA10 210012);
- *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026)* (RCA25 210016).

40.05 1265676004

CA26 210158

Désigner les membres du comité citoyen de mobilité active de l'arrondissement de Verdun. (1264422003)

Il est proposé par la conseillère Andréanne Moreau

appuyé par la conseillère Michèle Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de désigner les membres suivants au sein du comité citoyen de mobilité active de l'arrondissement de Verdun, pour un mandat de deux (2) ans :
 - Monsieur François Fortier, quartier Desmarchais-Crawford;
 - Monsieur Hugo Guerche, quartier Desmarchais-Crawford;
 - Madame Amélie Huot-Orellana, quartier Desmarchais-Crawford;
 - Madame Élise Ménard, quartier Wellington-de-L'Église;
 - Madame Linda Dalterio, quartier Wellington-de-L'Église;
 - Monsieur François Dandurand, quartier Wellington-de-L'Église;
 - Monsieur Pascal Mallejac, quartier Wellington-de-L'Église;
 - Monsieur Loïc Deguire, quartier Wellington-de-L'Église;
 - Monsieur Guillaume Chabaud-Proulx, quartier de L'Île-des-Sœurs;
 - Monsieur Sean Cronin, quartier de L'Île-des-Sœurs.
2. de désigner les membres citoyens substitués suivants au sein de ce comité, pour un mandat de deux (2) ans :
 - Monsieur Martin Brugmans, quartier Wellington-de-L'Église;
 - Monsieur Guillaume Benoit, quartier Desmarchais-Crawford;
 - Monsieur Sébastien Proulx, quartier de L'Île-des-Sœurs.
3. de désigner le représentant suivant du conseil d'arrondissement au sein de ce comité :
 - Monsieur Benoit Gratton, conseiller d'arrondissement.

51.01 1264422003

Communications des conseillers au public

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.01

Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.02

Seconde période de questions du public

Pendant cette période, une (1) question a été posée entre 21 h 34 et 21 h 35.

70.03

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Andréanne Moreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 21 h 35.

70.04

CÉLINE-AUDREY BEAUREGARD
MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT

DIANE GARAND
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT PAR INTÉRIM

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} septembre 2026.